

Collectif  
des  
Familles  
de  
Disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU  
المفقودون DISPARU  
المفقودون DISPARUES  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

## VÉRITÉ ET JUSTICE

### POUR LES DISPARU(E)S

### EN ALGÉRIE

### LETTRE D'INFORMATION

Numéro 33 – Octobre/Novembre/Décembre 2009

\*\*\*\*\*

#### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2009 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue du Faubourg Saint-Denis- 75010- Paris

**LES FAMILLES DE DISPARUS INTERDITES  
DE MANIFESTER DEVANT LA CNCPPDH**

Le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à l'occasion de la commémoration du déclenchement de la guerre de libération, une grande réception est donnée au Palais du peuple où sont invitées toutes les délégations étrangères et les personnalités politiques. Cette année 2009, les parents de disparus, en majorité moudjahidin, se sont également réunis pour commémorer l'événement. Cette journée est en effet l'occasion pour les familles de disparus de mettre en parallèle les espoirs de dignité et de justice pour lesquels elles ont combattu avec le déni et le mépris que leur infligent les autorités algériennes depuis la disparition de leurs proches.

Le rassemblement qui devait se tenir, comme à l'accoutumé, devant la CNCPPDH, place Addis Abeba, a été interdit par les forces de l'ordre pour éviter que la manifestation ne soit trop visible par les délégations se rendant au Palais du peuple. Les familles ont été contenues par un important dispositif de sécurité les empêchant d'accéder à la place. Un parent de disparu, arrivé parmi les premiers manifestants, a été embarqué dans un fourgon de police, comme acte d'intimidation. Il a été relâché peu après. La seule explication donnée par les policiers était qu'en ce jour de fête nationale, le rassemblement était interdit mais que les familles pouvaient revenir le lendemain si elles le souhaitaient.

Après un long bras de fer avec les policiers qui tentaient de les disperser, une trentaine de familles résistantes est restée sur le trottoir, en contrebas de la CNCPPDH, et a réussi à sortir les banderoles et à brandir les photos de leurs proches. Finalement, de l'endroit où elles étaient contenues, les familles ont été plus visibles pour les délégations qui se rendaient au Palais du peuple que si elles avaient pu atteindre le lieu de rassemblement habituel.

Le CFDA et SOS Disparus ont déploré cette nouvelle tentative d'étouffer l'action des familles de disparus qui se heurtent depuis plus de dix ans au mépris total d'un

gouvernement qui promeut l'impunité sans le moindre égard pour les droits des victimes de disparition et leurs familles.

#### **ALGER 10 DECEMBRE, LES FAMILLES COMMÉMORANT L'ADOPTION DE LA DUDH**

Comme de coutume, les familles de SOS disparus et du CFDA se sont réunies pour fêter le 61<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948.

Munies des photos de leurs proches disparus, brandissant des articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les familles ont scandé à l'unisson : « Gouvernants de nos pays, où sont nos enfants ? ».

En poursuivant leur inlassable lutte pour la recherche de la vérité et de la justice, les familles de disparus rappellent au monde entier la situation d'impunité qui règne en Algérie et le manque de volonté politique de mettre fin aux violations des droits de l'Homme qui continuent d'être commises aujourd'hui.

#### **ACTION DE PLAIDOYER A LA COMMISSION EUROPEENNE**

Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, lors d'une visite à Bruxelles en Octobre dernier, le CFDA a rencontré le chef de l'Unité Maghreb à la Commission Européenne. Le but de cet entretien était de présenter l'association, ses objectifs et les difficultés auxquelles les familles de disparus et de l'association se trouvent confrontées dans le cadre du traitement politique des disparitions forcées par les autorités algériennes.

L'interlocuteur de la délégation s'est montré intéressé et sensible à la cause du CFDA. Au cours de l'échange, il a fait part des difficultés que les représentants de la Commission européenne rencontraient dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE avec les autorités algériennes. Il a notamment insisté sur la résistance du

gouvernement algérien lorsqu'il s'agissait de trouver un terrain de dialogue et d'entente sur des sujets tels que les droits de l'Homme. Néanmoins, il a souligné que, lors du 4<sup>ème</sup> Conseil d'association Algérie-UE en juin 2009, les autorités algériennes avaient accepté la mise en place du Sous-Comité « politique, sécurité et droits de l'Homme » signe, selon lui, d'une avancée positive. En effet, selon le chef d'unité Maghreb, ce sous-comité sera un espace approprié pour aborder des sujets édités sensibles ».

#### **7<sup>EME</sup> RENCONTRE DU « RESEAU MONDIAL DES MERES » DANS LE CADRE DU FESTIVAL VOIX DE FEMMES**

Du 21 au 28 novembre 2009, s'est déroulé à Liège la 7<sup>ème</sup> rencontre du « Réseau mondial de solidarité des mères, épouses, sœurs, filles, proches de personnes enlevées et disparues » dans le cadre du 9<sup>ème</sup> Festival Voix de Femmes.

Depuis sa création en 1991, ce festival rassemble tous les deux ans de nombreuses artistes issues des quatre coins du globe. Ce rendez-vous artistique et culturel offre ainsi la possibilité à des femmes de faire entendre leur voix à travers la musique, la danse, le théâtre ou les arts plastiques. C'est à l'occasion de ce Festival que fut fondé en 2000 le « Réseau mondial de solidarité des mères, épouses, sœurs, filles, et proches de personnes enlevées et disparues » dont le CFDA est membre fondateur. Comme son nom l'indique, le Réseau réunit des femmes proches de personnes disparues afin qu'elles puissent échanger leurs expériences, leurs luttes, leur savoir-faire et développer une véritable solidarité.

L'ouverture du festival a été inaugurée par une cérémonie publique d'hommage aux disparus du monde entier au lieu où sont plantés « les arbres de la mémoire », et a été dédiée à Odette Salem, mère de disparus libanaise, décédée suite à un accident le 16 mai 2009 en pleine lutte

pour obtenir la vérité sur le sort de ses deux enfants enlevés à Beyrouth en 1985. Cette 7<sup>ème</sup> rencontre du Réseau a été le cadre de diverses activités autour du thème des disparitions forcées et de la mémoire: des ateliers de travail et d'échanges d'expériences, un forum public dédié au silence face aux disparitions forcées durant lequel la porte-parole du CFDA, Nassera Dutour a présenté un exposé sur la Convention internationale contre les disparitions forcées, un laboratoire de création théâtrale, ainsi que la représentation de la pièce « Semillas de Memoria » d'Ana Wolf relatant les disparitions forcées durant la dictature en Argentine.

La rencontre du Réseau a également été l'occasion de projeter le documentaire de Wadad Halwani sur Odette Salem et le film « Chanson pour Amine » d'Alberto Bougleux sur le mouvement des mères de disparus en Algérie.

#### **« CHANSON POUR AMINE », SELECTIONNE DANS PLUSIEURS FESTIVALS DU FILM DES DROITS DE L'HOMME**

Le documentaire d'Alberto Bougleux « Chanson pour Amine » a été sélectionné en compétition au festival International du Film des droits de l'Homme (FIDFH) de Paris qui se déroulera du 9 au 16 mars 2010 au Cinéma le Nouveau Latina.

Déjà Sélectionné au festival Cinéma d'Afrique de Lausanne en juillet 2009, puis au festival du film documentaire et du cinéma social des pays du Sud, Terra di Tutti (Terre de Tous) à Bologne en octobre 2009, Chanson pour Amine fait également partie du catalogue Medimed, l'un des plus importants marchés du documentaire et du reportage euro-méditerranéen.

Documentaire retraçant l'histoire du mouvement des mères et des proches de disparus en Algérie à travers le personnage de Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, Chanson pour Amine remporte un grand succès dans les festivals internationaux.

## **L'ALGERIE EXAMINEE PAR LE COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

En 1989, l'Algérie ratifiait le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, organe de contrôle du Pacte, a été créé pour veiller à la bonne application de ce traité par les Etats parties. Parmi les différents moyens de contrôle en son pouvoir, il y a l'obligation des Etats parties de présenter un premier rapport dans un délai de deux ans après avoir adhéré au Pacte, puis tous les cinq ans, afin de démontrer les efforts fournis par les Etat pour améliorer la mise en oeuvre des droits consacrés par le PIDESC.

Dans ce cadre, l'Etat algérien a soumis en 2007 son rapport au Comité qui sera examiné durant la 44<sup>ème</sup> session du Comité qui se tiendra du 3 au 21 mai 2010.

Lorsqu'un Comité s'apprête à analyser le rapport d'un Etat partie, il se base également sur les rapports d'ONG nationales et internationales, rapports dits alternatifs. Cette autre source d'informations est essentielle, car elle offre une autre vision de la situation dans laquelle se trouve le pays et permet au Comité de rendre des observations finales et des recommandations visant à remédier aux violations des droits des citoyens algériens.

Le CFDA s'est donc attelé à l'élaboration d'un rapport alternatif en partenariat de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme et de la FIDH.

### **Le PIDESC**

En 1966, dix-huit ans après l'adoption de la Déclaration Universelle des droits de l'homme (DUDH), deux Pactes furent adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international

relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Le PIDESC, qui entra en vigueur comme le PIDCP en 1976, comporte 31 articles. Parmi ceux-ci on retrouve notamment: le droit au travail (art.6), le droit de former et de s'affilier à des syndicats (art.8), le droit à la sécurité sociale (art.9), le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant (art.11), le droit à l'éducation (art.13 et 14), le droit à la culture et aux bienfaits du progrès scientifiques, etc.

Afin de surveiller l'application du PIDESC par les Etats parties, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels fut créé en 1985. Ce Comité est habilité à recevoir et à examiner, à intervalles réguliers, les rapports des Etats parties.

Notons qu'une avancée historique pour les droits de l'Homme a été réalisée le 10 décembre 2008 lorsque l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce Protocole facultatif institue en effet un droit de communication au bénéfice des particuliers et des groupes dont les droits économiques, sociaux et culturels auraient été violés.

### **2<sup>EME</sup> CONFERENCE REGIONALE SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE**

Le 17, 18 et 19 novembre 2009, le ministère des affaires étrangères français et le ministère des affaires étrangères suisse, en partenariat avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, organisaient à Yaoundé au Cameroun, une 2<sup>ème</sup> Conférence régionale sur la justice transitionnelle. L'intitulée de cette rencontre, à laquelle participa le CFDA, était la « Justice transitionnelle : Une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable ».

Faisant suite à la conférence de 2006 sur la « justice transitionnelle dans le monde francophone », ces trois jours furent

l'occasion de faire le point sur les avancées, en Afrique francophone, des mécanismes de justice transitionnelle mis en place après 2006.

Lors de la première journée, plusieurs conférences et discussions en plénière ont été organisées, entre autres sur les thématiques suivantes : les enjeux de la justice et de la paix dans les situations de conflits et de post-conflits ; la justice transitionnelle en Afrique : enjeux actuels et leçons apprises, sujets qui ont provoqué un débat riche en réflexion. La deuxième journée fut, quant à elle, entièrement consacrée aux travaux en ateliers et portait sur les quatre grands thèmes suivants : le droit de savoir ; le droit à la justice suite aux violations des droits humains du passé et la lutte contre l'impunité ; les politiques de réparation comme moyen de restauration de la dignité des victimes ; les réformes institutionnelles et les garanties de non répétition. Enfin, le dernier jour fut l'occasion de présenter les conclusions des groupes de travail et de faire le bilan de ce qui fut dit et proposé précédemment.

La porte-parole du CFDA a été sollicitée pour intervenir sur le thème de l'établissement de la Vérité lors de la session sur le droit de savoir de la deuxième journée. Les actes de cette Conférence seront publiés dans les mois à venir.

### **TROISIEME RENCONTRE EUROMEDITERRANEENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCEES**

La troisième rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus organisée par la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) s'est tenue du 11 au 13 novembre à Istanbul. Des associations de familles de disparus de toute la région euro-méditerranéenne y étaient représentées (de la Bosnie à l'Irak en passant par l'Algérie et la Turquie. Cette rencontre, qui s'est déroulée sur 2 jours, avait pour thème « la justice transitionnelle et les disparitions forcées » et a précédé

l'assemblée générale de la Fédération, dont le CFDA est membre fondateur.

Des experts, notamment de l'ICTJ, du CICR et de l'ICMP ainsi que des consultants auprès des Nations Unies, ont présenté divers sujets relatifs à la justice transitionnelle : Vérité, justice, réparations ainsi que la question des identifications ADN. La conférence a également été l'occasion d'écouter les témoignages et les différentes expériences de nombreuses victimes.

La Conférence s'est conclue par une Déclaration finale disponible via le lien suivant : [federation-euromed.blogspot.com](http://federation-euromed.blogspot.com)

### **LE CFDA FORME DES MILITANTS SUR LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE LUTTE CONTRE LES DISPARITIONS**

Une session de formation sur « les instruments juridiques de protection contre les disparitions forcées » a été organisée par le CFDA et Sos Disparus les 3 et 4 décembre dernier à Alger. Cette formation administrée par des experts en droit international avait pour objectif de donner un aperçu solide de la notion de disparition en droit international en vue d'un traitement juridique et médiatique efficace de ce problème. 24 jeunes praticiens, juristes, avocats et des militants des droits de l'Homme ont bénéficié de cette formation animée par deux professeurs d'université agrégés en droit.

La première partie de la formation fut consacrée à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. La seconde journée fut dédiée au modèle d'intégration du droit international dans le droit interne algérien, à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application, à la non-conformité de ces écrits avec la Constitution algérienne et avec le droit international.

Afin de rendre cette formation la plus effective possible, des kits de documentations, conçus et réalisés pour aider les participants dans leurs futurs

activités militantes et professionnelles, ont été distribués dès le premier jour comme supports de travail. Cette formation était la première d'un cycle de plusieurs autres formations qui auront lieu au cours de l'année 2010.

## **BREVES**

### **REUNION DE LA COALITION D'ASSOCIATION DE VICTIMES EN ALGERIE**

Les représentants des associations de la Coalition des associations de victimes, CFDA/Sos Disparus, Somoud et Djazairouna, ont tenu une réunion de travail en novembre pour définir le programme d'action de l'année 2010. Les thèmes et les dates des futurs forums ateliers y ont été définis. Par ailleurs, sur proposition du CFDA, il a été décidé de créer un groupe de travail périphérique au forums-ateliers.

Ce groupe de travail, formé d'intellectuels et de chercheurs issus de diverses disciplines (droit, sociologie, psychologie, histoire etc.) serait invité à poursuivre une réflexion sur des sujets liés à l'établissement de la Vérité, la préservation de la mémoire et le droit des victimes. Les résultats des échanges devraient ensuite être mis à disposition des forums ateliers et être largement diffusés.

### **GROUPE DE TRAVAIL DU REMDH SUR LA LIBERTE D'ASSOCIATION**

Le CFDA, représenté par sa porte-parole Nassera Dutour, est membre du groupe de travail sur la liberté d'association du Réseau Euromed. La dernière réunion du Réseau s'est tenue à Madrid les 21 et 22 novembre dernier. La rencontre a eu pour objet deux thèmes principaux. Une partie de la réunion a concerné l'analyse des recommandations du rapport 2009 sur la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne qui sera publié en février 2009, afin de cibler les pays où un effort de plaidoyer pour le respect des libertés associatives devra être déployé. Dans un deuxième temps, une formation sur les

mécanismes européens de protection des droits de l'Homme, spécificité du REMDH, a été administrée aux participants. Enfin cette rencontre a été l'occasion d'établir un agenda pour les prochaines activités du Groupe de travail.

### **CONFERENCE DU REMDH: « ÉGALITE DES SEXES DANS LA REGION EURO-MED : DU PLAN D'ACTION A L'ACTION ? »**

Le 24 et 25 octobre dernier, le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) en coopération avec l'Association des Droits de l'Homme de Turquie (IHD) et la Plate-forme non-gouvernementale Euro-Med, ont organisé une rencontre pour préparer des recommandations destinées à être présentées lors de la Conférence Ministérielle Euro-Med sur le « renforcement du rôle des femmes dans la société » prévue 15 jours plus tard au Maroc. Un membre de l'association « SOS disparu(e)s » a pris part à ces deux journées de rencontres.

### **DEPOT D'UNE CENTAINE DE NOUVEAUX DOSSIERS DEVANT LE GTDF**

A l'occasion de la session du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) qui s'est tenue au mois de novembre à Genève, le CFDA a déposé une centaine de nouveaux dossiers de cas de disparitions forcées. Ces dossiers concernent des cas de toutes les régions d'Algérie. Après vérifications des critères de recevabilité, ces dossiers seront inscrits dans la base de données du GTDF qui transmettra les cas au gouvernement algérien pour qu'il procède à des enquêtes en vue d'éclaircir le sort des disparus et l'informe sur les résultats obtenus.

### **SOUTIEN DE SOS DISPARUS A MYRIAM MEHDI**

Le 28 décembre, SOS Disparu a été invité à participer à une table ronde de soutien à Meryem Mehdi au siège de la SNAPAP (Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique).

Rappelons que Mme Mehdi, âgée de 42 ans, a été licencié sans préavis par la multinationale British Gas alors qu'elle avait signé en 2007 un contrat a durée indéterminée. Face à ses nombreuses revendications restées lettre morte, Mme Mehdi a entamé le 10 décembre une grève de la faim illimitée.